

Image not found or type unknown



renseignement de preavis en cdd

Par **level**, le **08/11/2008** à **22:13**

bonjour

je souhaiterai savoir si je pars de mon travail que je suis depuis 2 jours et qu'il ne me plaît pas du tout je suis en préavis 8 jours j'étais au chômage juste avant donc je toucherai des indemnités par les assedics si je pars je peux continuer à toucher ou pas si je pars avant les 8 jours merci de votre réponse